Exemplaire n° /	**MODE OPERATOIRE DES SOUTIRAGE DES POSTES D'EAU DESTINE A TOUS LES SERVICES DE SOINS SAUF UPC – EHPAD – MATERNITE/SSR – USLD**	**PR/STC/017/2** Page : 1 / 5

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Mme AMIEL Myriam Infirmière hygiéniste Signature Date 03/01/17 M. LIPIN Vincent Ingénieur Signature Date 28/12/16	Dr AMBROGI Médecin Hygiéniste Signature Date 03/01/2017 Dr DESBOEUF Présidente de l'ILIN Signature Date 03/07/2017	M. RAKOTOVAO George, Directeur Signature Date 6/12/17 CENTRE HOSPITALIER Directeur Adjoint Services Economiques, Logistiques, Qualité et Gestion des Risques B. PERIN 81502 LAVAUR CEDEX

SOMMAIRE

1- Objet
2- Domaine d'application et responsabilités
3- Documents de référence
4- Définitions
5- Fréquence
6- Conduite à tenir
7- Evaluation
8- Historique des mises à jour
9- Destinataires

1 – OBJET

Déterminer la marche à suivre pour purger les réseaux d'eau potable.
Cette procédure annule et remplace les protocoles PR-STC 006-3 et PR-STC 007-2

2 – DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITES

Le cadre de santé du service de soins concerné, ou le responsable du service, ou le responsable du personnel d'entretien des locaux est chargé de faire réaliser le mode opératoire par la catégorie professionnelle de son choix.

3 – DOCUMENTS DE REFERENCE

- Règlement sanitaire
- Circulaire N°98
- Arrêté du 01/02/10
- Arrêté du 30/11/05 modifiant l'arrêté du 23/06/78
- Circulaire DGS n°2005/493 du 28/10/05
- Circulaire DGS/SD7A/SD5C-DHOS/E4 n°2002/243 du 22/04/2002.
- Guide « Gestion du risque lié aux légionelles » du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France
- Novembre 2001

4 – DEFINITIONS

E.C.S.	Eau chaude sanitaire
E.F.	Eau froide
Point d'usage	Tous les points d'eau (robinet, lavabo, douche…)

5 - FREQUENCE

➢ Tous les points d'eau y compris les wc :
➔ **Soutirage eau chaude + eau froide toutes les 48 heures.**

Le cadre de santé du service de soins concerné, ou le responsable du service, ou le responsable du personnel d'entretien des locaux est chargé de faire réaliser le mode opératoire par la catégorie professionnelle de son choix

- Service fermé pour travaux et secteur désaffecté: soutirage toutes les 48 heures et traçabilité réalisés par le service technique (*Dans la mesure du possible, il faut exclure cette portion du reste du réseau d'eau).*

6 – CONDUITE A TENIR

TOUS SECTEURS

➔Faire couler l'eau chaude et l'eau froide des robinets de tous les points d'eau pendant 30 secondes (douches, lavabos, evier…) et tirer les chasses des wc en actionnant le bouton « petit volume » lorsqu'il existe.

➔ Consigner cette manœuvre sur la fiche FP2b jointe en Annexe

- Le Cadre de Santé ou le responsable de l'équipe d'entretien des locaux doit impérativement veiller à la transmission **mensuelle** des fiches de consigne complétées aux Services Techniques qui les archivent dans le carnet sanitaire.

- Les services techniques ont à charge de recenser l'ensemble des soutirages de l'établissement et d'intégrer ces fiches aux carnets sanitaires correspondants afin de respecter la réglementation en vigueur.

- Les services techniques procèderont à une relance écrite (par mail) auprès des cadres et cadres supérieurs concernés lorsqu'il sera constaté un dysfonctionnement ou manquement dans la procédure.

7 – EVALUATION

Evaluation par analyse annuelle. Cette évaluation aura pour but également de vérifier s'il y a des augmentations significatives de cas de prolifération. Dans ce cas, le protocole sera modifié.

8 – ANNEXES

Service concerné :					
Priorité	**Compétence**	**Fréquence**	**Version**	**SOUTIRAGE**	**FP 2b**
1	Interne ou Externe (Service de soins ou entreprise responsable de l'entretien des locaux)	48 H	1	**SYSTEMATIQUE TOUS LES 2 JOURS**	

Date	**Intervenant**	**Signature**	**Lieu d'intervention : Tous les points d'eau (sauf wc pour bâtiments UPC - MATERNITE/SSR - USLD - EHPAD)**

9 - HISTORIQUE DES MISES A JOUR

Edition	Date d'édition /application	Objet de la mise à jour
1	18/03/13	- Création (annule et remplace les fiches PR-STC 006-3 et PR-STC 007-2) * suppression des purges des chasses d'eau * Diminution du temps de soutirage * Modification des périodicités
2	17/10/2016	- Modification de la périodicité des soutirages passée à 48 heures pour l'ensemble des points d'eau **Désormais un protocole différent a été créé pour les services EHPAD, UPC, SSR/MATERNITE et USLD**

10 – DESTINATAIRES

N° exemplaire	« Services » destinataires	Fonction destinataire du document
1	Direction de l'établissement	Secrétariat de direction
2	Direction Assurance Qualité et GDR	Responsable AQ GDR
3	Services techniques	Ingénieur
4	Equipe Opérationnelle d'Hygiène	Médecin hygiéniste
5	Direction de l'Information Médicale	Chef de service
6	Pharmacie	Responsable pharmacie
7	Stérilisation	Responsable AQ stérilisation
8	Radiologie	Cadre de santé
9	Laboratoire	Chef de service
10	Direction des Soins Infirmiers	Directeur
11	Cadre pôle MCO	Cadre Supérieur de santé
12	Cadre pôle personnes âgées	Cadre Supérieur de santé
13	Urgences – UHCD - SMUR	Cadre de santé
14	Surveillance continue	Cadre de santé
15	UCSA EPM Lavaur	Cadre de santé
16	UCSA St Sulpice	Cadre de santé
17	Bloc opératoire - SSPI	Cadre de santé
18	Chirurgie Ambulatoire	Cadre de santé
19	Médecine	Cadre de santé
23	Consultations avancées	Cadre de santé
24	Pôle gériatrique	Cadre de santé
27	SSIAD	Cadre de santé
28	Service intérieur Guiraud	Cadre Supérieur de santé
30	Cadre pôle psychiatrie et pédopsychiatrie	Cadre Supérieur de Santé
31	La gravette	Cadre de santé
32	Equipe de suivi - Placement familial	Cadre de santé
33	La Sérène	Cadre de santé
34	Hôpital de jour Bel Air	Cadre de santé
35	Le Pech	Cadre de santé
36	Hôpital de jour St Sulpice	Cadre de santé
37	Rotonde adolescent	Cadre de santé
38	CATTP adolescent Lavaur	Cadre de santé
39	LAE Graulhet – placement familial	Cadre de santé
40	Rotonde jeunes enfants	Cadre de santé
41	CMP adolescents Lavaur	Cadre de santé
42	CMP enfants Lavaur	Cadre de santé
43	Hôpital de jour enfants Lavaur	Cadre de santé
44	CMP enfants Graulhet	Cadre de santé
45	Centre de Fiac	Cadre de santé
46	Le Ramel	Cadre de santé
47	Ecole aide-soignant	Cadre de santé
48	Service intérieur Pinel	
49	CMP enfants Castres	Cadre de santé

50	Hôpital de jour enfant Castres	Cadre de santé
51	CMP adolescents Castres	Cadre de Santé
52	CMP enfants Mazamet	Cadre de santé
53	Hôpital de jour Les Iris Castres	Cadre de santé
54	Hôpital de jour les Lices	Cadre de santé
55	Hôpital de jour Mazamet	Cadre de santé
56	CMP–CATTP intersectoriel Castres	Cadre de santé
57	CMP–CATTP intersectoriel Mazamet	Cadre de santé
59	Médecine du travail	Médecin du travail